

PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

PREFECTURE

Direction des Services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Affaire suivie par : Mme Annie MUSSO

Tel : 04.92.36.72.13

Fax : 04.92.31.51.02

Courriel : annie.musso@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 14 septembre 2018

LE PREFET

à

*Destinataires in fine*

Objet : Exercice « DE GEOFFROY 2018-2 » en terrain libre de l'Ecole de l'infanterie


P.J : Avis de manœuvre

Fiche de renseignements

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre information, un avis de manœuvre de l'Ecole de l'infanterie des Ecoles militaires de Draguignan transmis par le général de corps d'armée Philippe LOIACONO, gouverneur militaire de Lyon, commandant de la zone Terre Sud-Est.

Cet exercice baptisé « DE GEOFFROY 2018-2 » se déroulera en partie sur votre commune pendant la période indiquée (du lundi 15 au mercredi 17 octobre 2018), conformément à l'avis de manœuvre et la fiche de renseignements.

Pour le Préfet,  
Le Directeur des services du cabinet



Christophe COUSIN

Copie pour information à :

M. le Lieutenant-colonel Délégué militaire départemental.

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie

.../...

## Destinataires

M. le Maire de VALENSOLE  
M. le Maire d'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE  
M. le Maire de RIEZ  
M. le Maire de MONTAGNAC-MONTPEZAT  
M. le Maire de PUIMOISSON  
M. le Maire de GREOUX-LES-BAINS  
M. le maire de QUINSON

## *APPENDICE I*

### AVIS DE MANŒUVRE (1)

Exercice sans blindé chenillé, sans aéronef (excepté utilisation d'un hélicoptère isolément et pendant moins de 24h), sans moyen marine, sans artifice, **sans munition (même d'exercice)**.  
Effectif inférieur ou égal à 150 PAX.

(A transmettre pour action à l'EMSD LYON/Div Act-Protoc/B.Activités)

#### 1 - NOM ET NATURE DE L'EXERCICE :

Exercice en terrain libre DE GEOFFROY 2018-02 / Déploiement de PC (du bataillon et des unités élémentaires en version léger) et des chefs de section en VHL légers.

#### 2 - CALENDRIER DE L'EXERCICE :

Du 15 au 17 octobre 2018.

#### 3 - FORMATIONS PARTICIPANT À L'EXERCICE :

- ✓ DFCU / DFI / EI / EMD : la Division de la Formation des Commandants d'Unités de l'école d'infanterie à Draguignan.
- ✓ Troupes partenaires provenant de régiments des forces terrestres, unités extérieures aux EMD.

#### 4 - LIEU DE L'EXERCICE / préfecture(s) concernée(s) :

Départements du Var (83) et des Alpes de Haute Provence (04)

#### 5 - OFFICIER DE MARQUE DE L'EXERCICE / POINT DE CONTACT (Nom, grade, fonction, TPH, FAX...):

**Responsable** : Lieutenant-colonel Bertrand BLANQUEFORT, commandant la DFCU et directeur d'exercice.

Tél. : 04 83 08 20 60

**Points de contact** : l'officier de marque de l'exercice ou un officier traitant du groupe tactique de la DFCU.

- ✓ Officier de marque : CBA Laurent TARD, EMD/EI/DFI/DFCU  
TPH : 04 83 08 12 72 ou 06 83 52 68 97.  
Courriel : laurent.l.tard@intradef.gouv.fr
- ✓ Instructeur tactique DFCU : CNE François DELABY, EMD/EI/DFI/DFCU  
TPH : 04 83 08 12 69 ou 06 72 77 01 48  
Courriel : francois.delaby@intradef.gouv.fr

#### 6 - MOYENS ENGAGÉS :

- \* Effectif : 105
- \* Véhicules (type et nombre) (2) : 32 VL, 3 PL, 5 VAB
- \* participation d'un hélico isolé : ~~OUI~~ / NON

#### 7 - ITINERAIRE(S) UTILISÉ(S) / COMMUNES CONCERNEES : Voir cartes.

Les unités feront mouvement du Nord vers le Sud sur 3 fuseaux entre la LD et une ligne VARAGES – TAVERNES – AMPHOUX – AUPS (L4), puis sur deux fuseaux entre L4 et la région FLAYOSC – LORGUES (à 5 kilomètres N-O de DRAGUIGNAN).

Les détachements utiliseront les routes principales sans gêner la circulation.

**A partir de LD jusqu'au Verdon** : 3 axes majeurs

Axe Ouest : St Pancrace (04) – D4 - Les Chabrandes (04) – D15 - Valensole (04) – D6 – D8 – Gréoux Les Bains (04).

Axe centre : Brune (04) – D8 – D56 – Valensole (04) – D15 – Allemagne en Provence (04) – D15 – Quinson (04) – D215 – Esparron sur Verdon (04).

Axe Est : Puimoisson (04) – D953 – Riez (04) – D11 – Montagnac (04) – D9 – Montpezat sur Verdon (04).

***A partir du Verdon jusqu'à L4 : 3 axes majeurs***

Axe Ouest : Gréoux les bains (04) - D8 – St Julien – D35 - La Verdière (04) – Varages (04)

Axe centre : Quinson (04) – D13 – Montmeyan (83) – Fox Amphoux (83) – D32 – D560 - Sillans la cascade (83) – Salernes (83)

Axe Est : St Laurent du Verdon (04) – D9 – Baudinard sur Verdon (83) – Moissac Bellevue (83) – Aups (83) – D77 – Tourtour (83).

***A partir de L4 jusqu'à L6 : 2 axes majeurs***

Axe Ouest : Fox Amphoux (83) – D32 – D560 - Sillans la cascade (83) – D560 - Salernes (83) – D10 – Lorgues (83).

Axe Est : Aups (83) – D77 – Tourtour (83) – D557 – Villecroze (83) – Flayosc (83).

**8 - ZONE(S) DE MANŒUVRE (avec carte quadrilatère comportant limites Nord - Est - Sud - Ouest) :**

Voir cartes (PPT joint à l'avis de manœuvre).

**9 - BIVOUACS ET GITES D'ÉTAPES :**

\* Date(s) : - Nuit du 15 au 16 octobre en 4 groupes de 26 personnes.  
- Nuit du 16 au 17 octobre en 4 groupes de 26 personnes

\* Lieu(x) :

- ✓ Bivouac 1 : Lieu dit « le Grand champ Clos » en 31T GJ 39-62 ;
- ✓ Bivouac 2 : Lieu dit « Embarbe » en 32T KP 67-63 ;
- ✓ Bivouac 3 : Lieu dit « La grande Colle » en 31T GJ 35-61 ;
- ✓ Bivouac 4 : PC 544 en 32T KP 68-64 ;
  
- ✓ Bivouac 5 : une zone d'installation pour le Poste de commandement pour 20 personnes à la chapelle St Ephémérie, région Fontaynes en 32T KP 67-41 (commune d'Artignosc sur Verdon).

**10 - AUTORISATION(S) DE FRANCHISSEMENT ÉVENTUELLE(S) :**  
SANS OBJET

**11 - RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LES CONTACTS DÉJÀ PRIS OU À VENIR :**  
(Propriétaires, autorités civiles, administrations, etc.)

NB : l'accord doit être obtenu par le responsable de l'exercice.

Contacts en cours de finalisation par CBA TARD. Demandes transmises aux communes pour le 10 septembre 2018 au plus tard. Toutes les communes situées entre Le Verdon et la ligne Flayosc – Lorgues ont été les lieux du dernier exercice de la DFCU en avril 2018. Les communes de VALENSOLE (04), BAUDINARD SUR VERDON(83), MONTMEYAN (83) et RÉGUSSE (83) ont été sollicitées régulièrement lors des années précédentes sans aucun incident à déplorer. Les relations sont excellentes.

Une dernière reconnaissance terrain aura lieu le 08 octobre ; elle sera l'occasion de prendre les derniers contacts avec les principales communes concernées.

**Remarques :**

- les noms des communes sont toujours précédés du numéro de département ;
- les coordonnées UTM doivent systématiquement être employées ;
- un extrait de carte de la zone concernée, renseigné avec précision, sera joint à l'avis de manœuvre.

(1) destinataires le cas échéant : DREAL de la région, conseil général du (des) département(s), région de gendarmerie et direction du contentieux.

(2) préciser le type de chenilles métalliques ou métalloplastiques.

**APPENDICE I**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

FORMATION	DATE OU PERIODICITE HORAIRE	NATURE DE L'EXERCICE	MOYENS		ZONE DE MANŒUVRE ET ITINÉRAIRES (2)	BIVOUACS OU HALTES	COMMUNES CONCERNÉES (préciser départ) (3)
			PERSONNEL	MATERIELS ARMEMENT MUNITIONS (1)			
EMD / Ecole de l'infanterie / DFCU	Du 15 octobre au 17 octobre 2018 (3 jours)	Exercice en terrain libre avec troupes de manœuvre jusqu'au niveau chef de section.	105 PAX	5 VAB PC 3 PL (AT15) 33 VL (VLTT P4 ou VBL ou PVP ou LAND). Pas de munition ni artifice d'exercice <b>Conformément aux mesures du stade 3 du plan Cuirasse,</b> chaque chef de bord et chef d'élément sera détenteur d'un PA de sécurité plombé avec 8 x BO 9 mm de sécurité.	Cf carte Série M 762 n° 33-43, 33-44, 34-43, 34-44, 33-42, 34-42, 35-43, 34-43, 34-44.  Ech 1/50 000 Boite de manœuvre	<b>5 bivouacs temporaires fixes principaux de nuit :</b> - du 15/10 au 16/10 : Bivouac 1 : Lieu dit « Le Grand champ Clos » en 31T GJ 39-62 ; Bivouac 2 : Lieu dit « Embarbe » en 32T KP 67-63 ; Bivouac 3 : Lieu dit « La grande Colle » en 31T GJ 35-61 ; Bivouac 4 : PC 544 en 32T KP 68-64 ; - du 16/10 au 17/10 : en 4 groupes de 20 PAX répartis sur l'ensemble de la zone à contrôler de nuit. Bivouac 5 : PC installé le 16 octobre à compter de 14h00 Région « Fontayne » (chapelle St Ephémérie) en 32 T KP 67-41	VALENSOLE (04210) ALLEMAGNE EN PROVENCE (04550) RIEZ (04500) MONTAGNAC (04730) MONTPEZAT (04730) PUJMOISSON (04410) GRÉOUX LES BAINS (04800) QUINSON (04480) ARTIGNOSC SUR VERDON (83630) BAUDINARD SUR VERDON (83630) MONTMEYAN (83670) RÉGUSSE (83630) AUPS (83630) FOX-AMPHOUX (83670) SALERNES (83690) SILLANS-LA-CASCADE (83690) TOURTOUR (83690) VILLECROZE (83690) ENTRECASTEAUX (83570) FLAYOSC (83780) LORGUES (83510)  Communes traversées uniquement lors de la mise en place : Départ de DRAGUIGNAN (83300 / EMD).

(1) Préciser si des munitions ou artifices d'exercice seront ou non utilisés.

(2) Préciser les coordonnées.

(3) Préciser accord obtenu des communes concernées.

